

## Bourses de fin d'études de maîtrise des Études supérieures et Postdoctorales

Dépôt initial du mémoire avant la fin de la 2<sup>e</sup> année d'inscription à la maîtrise

### Concours BFEM ESP H2022

Le concours des « Bourses de fin d'études de maîtrise / Concours BFEM H2022 » vise à soutenir les étudiant.e.s à la maîtrise dans leurs derniers mois d'études, et ce, dès le trimestre d'hiver 2022 jusqu'au dépôt initial de leur mémoire, soit au plus tard au trimestre d'automne 2022.

En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.

### Caractéristiques et valeur de la bourse

Le concours **BFEM ESP H2022** concerne **uniquement** les étudiant.e.s dont le **dépôt initial** du mémoire sera réalisé **avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre** d'inscription à un programme d'études de maîtrise avec modalité « *mémoire* » et au plus tard à la fin du trimestre d'automne 2022. La priorité sera accordée aux étudiant.e.s signifiant leur intention de poursuivre dans un programme d'études de doctorat à l'Université de Montréal.

La bourse de fin d'études de maîtrise est d'une valeur de 500 \$ par mois pour une valeur maximale de 6 000 \$. Cette bourse s'accompagne **obligatoirement** d'une contrepartie financière provenant du directeur/directrice de recherche ou de l'unité académique équivalant minimalement à 20 % du montant accordé par les ESP.

### Critères d'admissibilité

1. Être inscrit.e à un programme d'études de maîtrise à temps plein de manière continue depuis le premier trimestre (interruption permise seulement pour des raisons de grossesse ou de maladie, avec certificat médical à l'appui).
2. Faire le dépôt initial du mémoire avant la fin du **6<sup>e</sup> trimestre** d'inscription à la maîtrise et au plus tard à la fin du trimestre d'automne 2022.  
*Il est à noter que si le dépôt initial est fait plus tôt que prévu, la valeur de la bourse sera calculée en fonction du nombre de mois effectués pour la rédaction.*
3. Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne minimale de 3,7/4,3.
4. Se consacrer à la rédaction du mémoire pendant la période d'octroi de la bourse.
5. Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FRQSC, FRQS, FRQNT) pendant la période d'octroi de la bourse.
6. Avoir l'engagement du directeur/directrice de recherche ou de l'unité pour le versement de la contribution minimale de 20 %.
7. Ne pas recevoir plus de 31 000 \$ en revenus de bourses durant la période d'octroi.

## Dépôt de la demande

### RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT.E :

1. Faire part à son directeur/directrice de recherche de cette occasion de financement. Ils/elles discutent conjointement du programme de bourses de fin d'études de maîtrise (critères d'admissibilité, contrepartie du directeur/directrice de recherche ou de l'unité, etc.) et de la possibilité de déposer sa candidature;
2. Vérifier, conjointement avec son directeur/directrice de recherche, d'avoir l'appui de son unité académique si la contrepartie financière est assumée par cette dernière (assistantat de recherche, d'enseignement, fonds du département, etc.);
3. Compléter sa demande via le [portail des bourses](#);
4. Enregistrer sa candidature sur le portail des bourses et en faire une copie PDF;
5. Envoyer par courriel à son directeur/directrice de recherche le lien et le code d'accès généré dans le portail des bourses, afin qu'il/elle puisse télécharger son formulaire de « *Contribution au complément de bourse* »;
6. Se procurer son relevé de notes du programme en cours à partir de son Centre Étudiant (version non-officielle acceptée) et le téléverser dans le portail des bourses;
7. Téléverser le plan global d'études mis à jour selon le format exigé par l'unité académique d'attache;
8. Faire une copie de sa candidature complète (formulaire, relevé de notes et plan global d'études) et la remettre à la personne désignée pour recevoir les candidatures dans son unité académique (département, école ou faculté) **avant la date limite fixée par celle-ci**;
9. Cliquer sur « *soumettre* » dans le portail des bourses dès que son dossier est complet, et ce, **avant la date limite du 8 novembre 2021, 13 h**. Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que le directeur/directrice de recherche ait ajouté son formulaire « *Contribution au complément de bourse* » dans le portail des bourses pour faire la soumission du dossier.

### RESPONSABILITÉS DE L'UNITÉ :

Des modifications ont été apportées pour que le formulaire « *Contribution au complément de bourse* » du directeur/directrice de recherche demeure confidentiel. Le directeur/directrice de recherche doit téléverser le formulaire dans le portail des bourses selon les instructions fournies par l'étudiant.e et envoyer son formulaire « *Contribution au complément de bourse* » à l'unité responsable de la présélection.

1. Après la date de fermeture des mises en candidature, les ESP feront parvenir aux RES et TGDE de chaque unité, la liste des candidatures soumises dans le portail des bourses.
2. L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
3. L'unité recommande aux ESP un **maximum de 2 dossiers ordonnancés** (aucun ex æquo possible) selon les critères établis, et ce, **au plus tard le 3 décembre 2021, 13 h** par courriel à [regis.harvey@umontreal.ca](mailto:regis.harvey@umontreal.ca).
4. Aviser les candidat.e.s de la présélection départementale qu'ils soient recommandés ou non aux ESP.

## Critères d'évaluation

1. Qualité du dossier académique de l'étudiant.e selon les résultats consignés dans le relevé de notes (50 %)
2. Besoin financier (40 %)
3. Faisabilité du plan de travail mensuel (10 %)

## Attribution et modalités de versement

Les ESP procèdent à une dernière étape d'évaluation visant à sélectionner les lauréats.

La bourse d'une valeur maximale de 6 000 \$ est versée en trois parties :

- 30 % à l'octroi,
- 30 % à mi-parcours et
- 40 % au dépôt initial du mémoire.

Les conditions de maintien et paiement associées à la bourse seront précisées dans l'avis d'octroi.

Les étudiant.e.s, directeur/directrice de recherche et unité d'attache seront avisés par courriel du résultat de ce concours en décembre 2021.

**Lien vers le formulaire :** [Cliquez ici](#)

**Informations supplémentaires :** Régis Harvey  
Bureau des bourses  
Études supérieures et postdoctorales (ESP)  
2910, boul. Édouard-Montpetit, app. 7, bureau 230  
Montréal, QC H3T 1J7  
Tél. : 514 343-6111, poste 37363  
[regis.harvey@umontreal.ca](mailto:regis.harvey@umontreal.ca)